

*nouvelles*  
**CSN**

**LA GUERRE  
DU PAIN**

page 4

**PRICE  
DIVISER POUR RÉGNER**

page 6

**VIVRE AVEC  
\$269 PAR MOIS**

page 10

**LA TRAGÉDIE  
DE SEPT-ILES**

page 12

**CHOISIR  
LA SANTÉ**

page 18

**MONARCH: LE  
ROI DES EXPLOITEURS**

page 20



numéro

**215**

7 novembre 1984

**ST-FERDINAND  
EN GRÈVE**

page 14

Service de l'information  
1601, de Lonmier  
Montréal H2K 4M5

# agenda

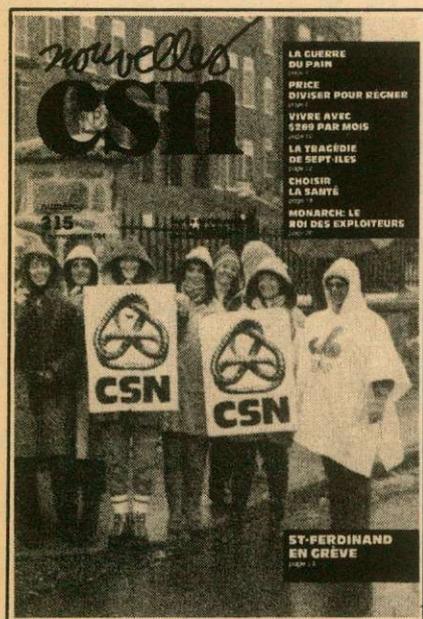


1984

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
11	12		14	Bureau confédéral CSN Conseil fédéral FNEEQ	15 Bureau confédéral CSN Conseil fédéral FNEEQ	16 Conseil fédéral FNEEQ
18 Conseil fédéral FNEEQ	19	20 Congrès CC Sherbrooke	21 Congrès CC Sherbrooke Congrès CC Sud-Ouest	22 Congrès CC Sherbrooke Congrès CC Sud-Ouest	23 Congrès CC Sherbrooke Congrès CC Sud-Ouest	24 Congrès CC Sherbrooke Bureau fédéral FESP
25 Colloque international papier forêt Bureau fédéral FESP	26 Colloque international papier forêt	27 Colloque international papier forêt	28 Colloque international papier forêt	29 Colloque international papier forêt	30 Colloque international papier forêt	1 Colloque du CC Montréal sur le travail précaire
2 Congrès CC Québec	3 Congrès CC Québec	4 Congrès CC Québec	5 Congrès CC Québec Assemblée générale CC Montréal Congrès FNC	6 Congrès FNC Congrès CC Drummondville Bureau Fédéral FNEEQ	7 Congrès FNC Congrès CC Drummondville Bureau Fédéral FNEEQ	8 Congrès FNC
9 Congrès FNC	10	11	12	13 Conseil confédéral CSN	14 Conseil confédéral CSN	15 Conseil confédéral CSN



Cette semaine, Nouvelles CSN a 24 pages. Non pas par souci de se faire une beauté, mais que partout se mènent des batailles importantes, pour l'emploi, la santé, des conditions de travail décentes.

À Saint-Ferdinand, les travailleuses et travailleurs de l'hôpital font face à la répression du gouvernement et de l'administration locale; à Sept-Îles, des travailleurs meurent dans l'effondrement d'un pont où il y avait des vices de construction que le ministère des Transports n'avait pas vus; à Price, on se bat pour la reconnaissance syndicale; dans le secteur public, on veut négocier une véritable convention collective.

Plus que jamais, les batailles des travailleuses et des travailleurs sont liées et sont solidaires les unes des autres.

#### Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête, Guy Ferland, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, Marie Stewart.

**conception graphique**  
Jean Gladu/Tricycle

**Photographies:**  
Louise de Grosbois, Pierre Gauvin-Evrard, Hélène Rochon, Jean-Claude Bélanger, Archives CSN.

**composition**  
Tricycle Compo

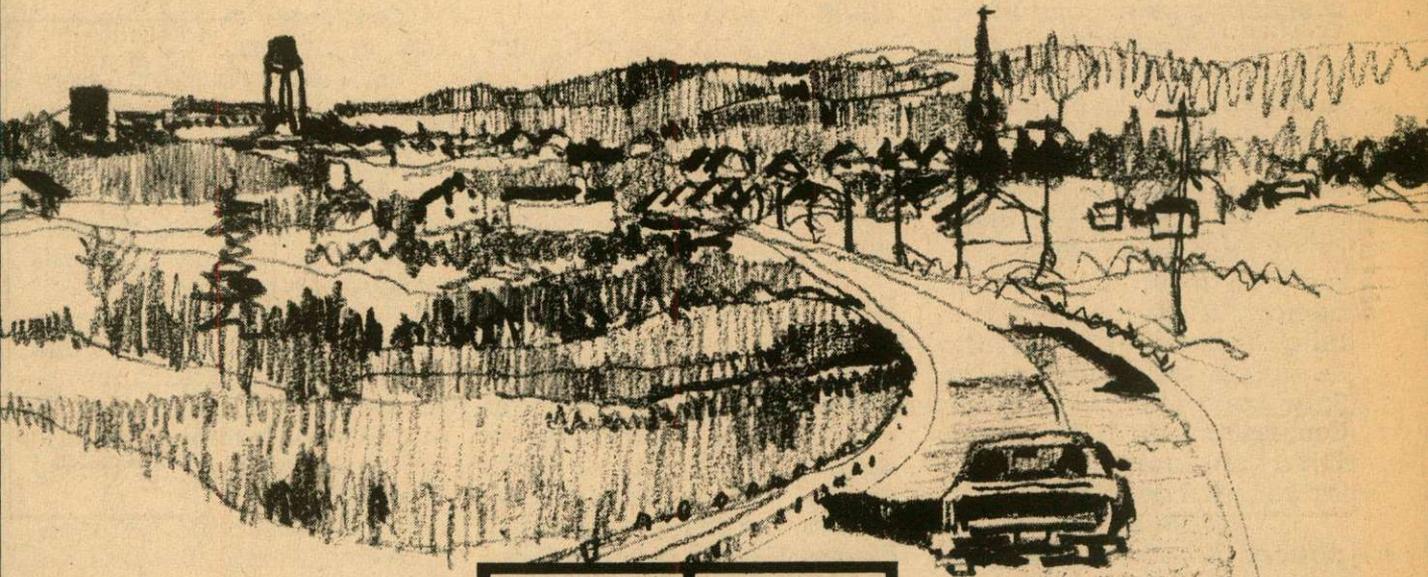
**impression**  
Interlitho

**distribution**  
l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

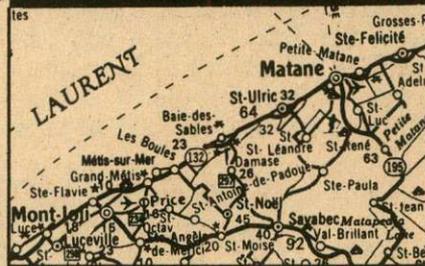
NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

# LA MÉTIS

## UNE BIEN JOLIE RÉGION...



### DOSSIER



La Métis... jolie rivière qui a donné son nom à toute une région, dont la capitale pourrait être Mont-Joli. Un beau pays, où l'on vit de l'exploitation des ressources - eau, forêt, agriculture - et des services - services publics, petites usines.

Mais une région où l'on vit aussi difficilement. Beaucoup d'emplois saisonniers. Un taux de chômage effarant dans les 25%. Sans compter ceux et celles qui doivent se contenter du bien-être social. Une étude régionale démontre que tout

compté, **la moitié de la population qui serait supposée être active ne peut exercer son droit fondamental de travailler.**

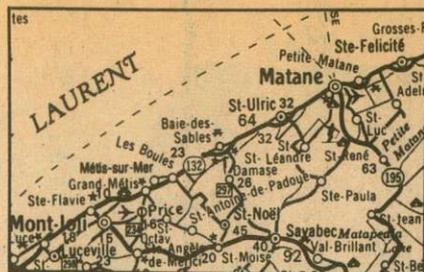
Dans une région ainsi défavorisée, qu'est-ce que l'avenir réserve aux jeunes? Qu'est-ce que l'avenir réserve à ceux et celles qui ont perdu leur emploi? Qu'est-ce que l'avenir réservent à ceux et celles qui veulent travailler?

Est-ce qu'on a le droit d'avoir un syndicat? C'est du moins ce que se demandent les ex-travailleurs de la **boulan-**

**gerie Landreville**, fermée par un patron qui ne voulait pas d'un syndicat, et les travailleurs de la **sclerie Price**, qui vient de réouvrir sous le nom de **sclerie Mitis** après deux ans de fermeture, et où on veut tasser un syndicat CSN pour faire entrer un syndicat jaune à Lucien Tremblay, le spécialiste en syndicats indépendants.

La région de la Métis... une bien jolie région, où le ministre Bérubé trône dans toute sa «splendeur», où les patrons ont des comportements de petits boss.

# LA GUERRE DU PAIN



Histoire peut-être un peu classique. Trop classique. Une entreprise fondée à la fin de la première guerre mondiale, en 1918. Soixante-dix ans plus tard, les travailleurs fondent un syndicat. Raison on ne peut plus classique encore: le salaire moyen est en bas de \$5 l'heure. Pardi, nous sommes en 1984!

Le 2 mars, l'employeur est informé du dépôt de la requête en accréditation. Le lendemain, la direction de la boulangerie Landreville téléphone au conseil central du Bas Saint-Laurent et déclare que jamais un syndicat CSN ne réussira à s'implanter dans la boulangerie Landreville.

Après deux mois où les patrons de la boulangerie modifient unilatéralement les conditions de travail: fardeau de tâche pour les uns, diminution des heures travaillées pour les autres, menaces de vente de l'entreprise, chantage, engueulades avec les employés, c'est la fermeture. Une trentaine de travailleurs et de travailleuses

sont mis sur le pavé. Une histoire classique, trop classique.

## **Holding du pain**

Le pain, c'est cette denrée que nous consommons tous chaque jour. Du pain, du bon pain, du pain frais. L'aliment de base par excellence. Tout le monde en mange. De quoi tenter les grands adeptes des holdings. Comme Unipain.

La première question qui nous vient à l'esprit est la suivante: «Si on fait disparaître une boulangerie (Landreville) où l'on fabrique 10,000 pains par jour, en plus des brioches et des extras, et qui a la moitié du marché à Rimouski, Mont-Joli, etc. il faudra bien que quelqu'un d'autre dans la région produise la même quantité de pain... parce qu'il faut du pain»

Mais non! C'est pas comme ça que ça marche. Le pain est fabriqué ailleurs. Ce que vise le holding Unipain par l'achat (et la fermeture) de la boulangerie Landreville, c'est d'avoir le marché... et on l'a vu plus

haut, c'est un marché intéressant. Surtout que Landreville, c'était connu, produisait de l'avis de la majorité le pain le meilleur, le plus frais.

Mais il y a un hic. Le syndicat a demandé à la population régionale de boycotter les produits Unipain. Et ce boycottage a commencé à donner des résultats. Tant et si bien que plusieurs achètent des produits concurrents à Unipain.

Trente emplois de perdus, c'est beaucoup dans une région où les taux de chômage est astronomique. Et c'est trente emplois perdus pour de bon si on laisse Unipain contrôler le marché.

Le boycottage, c'est encore ça qui va le plus les faire réfléchir!



Jules, Michel, Daniel, Michèle, Réjean, Réginald, Manon, Rose-Aimée, Adrien et Mario.

## LA LISTE NOIRE DES PRODUITS À BOYCOTTER

Gailuron  
Rayon de Soleil  
Landreville  
G.P.  
Durivage  
COOP  
St-Laurent  
Bonus  
Pain de la Moisson  
Métro-Richelieu  
Grad  
Servi-Mart  
Tous les produits Unipain

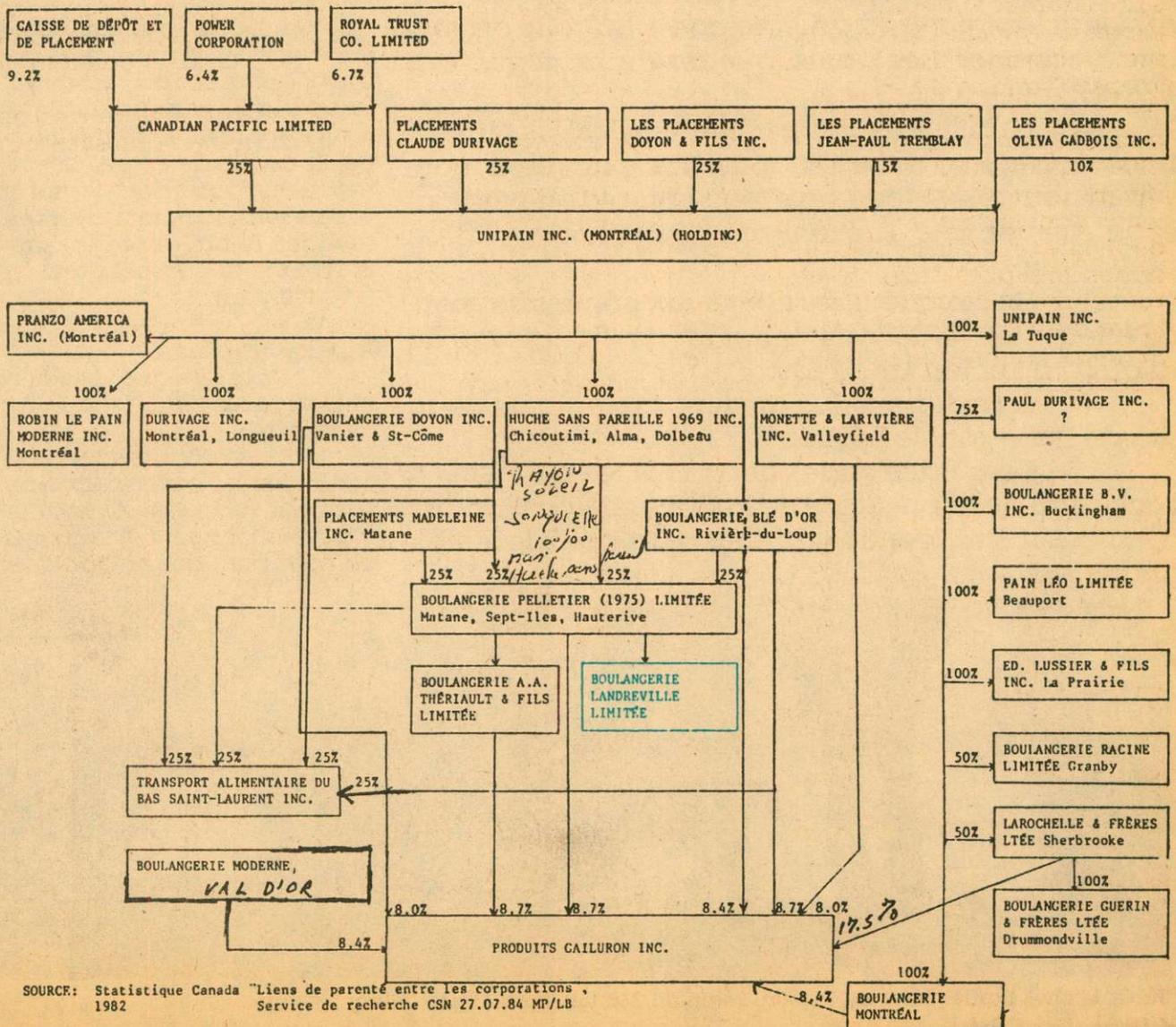
## LA LISTE DES PRODUITS À ACHETER

Butternut,  
Abeille Doré  
La Maison Cousin  
Boulangerie Lévesque  
Boulangerie Gosselin  
Pains Steinberg  
Boulangerie Gagnon

«Je me suis syndiqué parce que je voulais que les autres après moi aient un bon salaire. Je ne voulais pas qu'ils soient comme moi qu'ils aient un salaire de crève faim toute leur vie.» Ainsi parle M. Adrien Gamache, boulanger chez Landreville depuis 1940. Entré à la boulangerie à l'âge de 14 ans, M. Gamache a connu les trois générations de Landreville; celle du fondateur, M. Léo Landreville, de son successeur, M. Albert Landreville et de la relève, M. Mario Landreville, et il déclare: «ça fait longtemps qu'on y pensait à se syndiquer. Il y a sept ans nous avons essayé de nous syndiquer. Nous n'avons pas réussi et l'employeur a menacé de nous jeter dehors si on recommençait.»

«Je l'espérais depuis longtemps le syndicat pour qu'on puisse améliorer nos conditions de travail. Les journées n'étaient jamais balancées. On rentrait à 8 heures le matin et on ressortait à 9 heures le soir sans être payé en temps supplémentaire. Nous devons même demander la permission pour aller souper. C'est pour changer nos conditions qu'on s'est syndiqué. L'été 1983, il y a eu une panne d'électricité et les employeurs nous ont obligé à couper le pain à hot dog avec des ptits couteaux, à la main, éclairés par des chandelles... C'est pour ça qu'on s'est syndiqué.»

Jacynthe Boutin, emballeuse,  
3 ans d'ancienneté,  
5,50\$ de l'heure.



# À PRICE:

# DIVISER POUR RÉGNER

Price, c'est juste passé Mont-Joli. Il s'y passe de drôles de choses.

Le village s'appelle Price à cause de la compagnie du même nom, qui y exploitait une scierie depuis des décennies, usine qui a fermé ses portes en 1982.

Les concessions forestières du coin étaient très recherchées. Un groupe d'industriels du Grand-Portage, regroupés au sein de l'ANIBS, a participé au projet de réouverture de l'usine, avec une formule de participation des travailleurs et de la population (50%-50%), avec en plus évidemment des subventions des gouvernements.

Finalement, l'usine a ouvert ses portes il y a quelques semaines. Mais là, surprise! L'ANIBS garantissait dans ses documents que la main d'œuvre conserverait la structure syndicale actuelle (celle de l'ancienne scierie Price), ainsi que les droits acquis des travailleurs.

Sauf que la compagnie, une fois les subventions reçues, la part de la population touchée, a réouvert la nouvelle scierie sans tenir compte du syndicat et de l'ancienneté. Elle tente de diviser la population pour régner.

De l'intérieur, les nouveaux patrons cautionne une tentative de faire entrer un syndicat jaune de la gang à Lucien Tremblay.

À l'extérieur, les anciens travailleurs de la scierie Price font le piquet.

Cinq camarades de la CSN les ont visité, à l'occasion de la présence de la Commission Beaudry à Rimouski. L'un d'entre eux nous a rapporté le témoignage suivant.

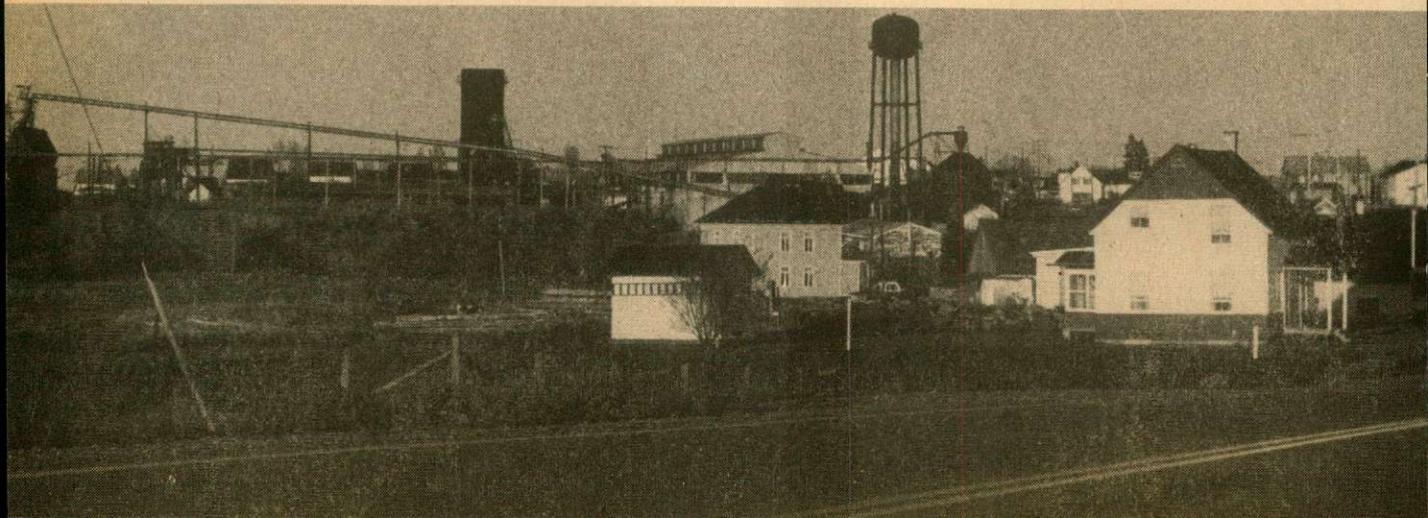
Il est déjà neuf heures et le fleuve Saint-Laurent semble encore assoupi dans la plénitude de sa marée. Ou peut-être est-ce l'effet de cette étrange et chaude lumière automnale qui le caresse avec insistance, douce et saisissante à la fois, mystérieuse mais franche, comme gênée d'être encore là en cette fin octobre mais tout de même bien fière de son coup...

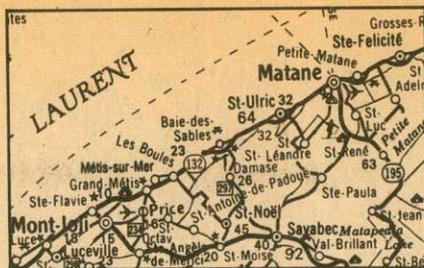
Le paysage terrestre de l'autre côté de la route, n'est pas en reste de beauté non plus. Tout le long du parcours d'une quarantaine de kilomètres, de Rimouski au village de Price, les arbres semblent tout aussi surpris que nous d'offrir tant de couleurs. Comme ce magnifique vinaigrier qui trône devant une des nombreuses coquettes maisons de bois du village, rue Principale: maintenant dépourvu de tout feuillage, la multitude de ses «cocottes», d'un rouge bourgogne si vif que seule la nature peut s'en glorifier, le fait étinceler comme un arbre de Noël dans un rêve d'enfant.

## *Rue de l'Église*

Nous atteignons l'extrémité de la rue Principale. Donc du village.

Le moulin à scie n'est certainement pas loin, si on ne l'a pas déjà dépassé. On tourne à droite et justement, tout près du petit pont qui enjambe la





rivière Métis, de vieilles installations en quasi décrépitude scrutent à la vue: structures métalliques tordues et rouillées supportant de longues planches de bois délavées dont on devine qu'il serait pour le moins hasardeux de s'y aventurer. C'est le vieux moulin, fermé depuis deux ans, abandonné.

Sur le bord de la route qui mène au village suivant, juste de l'autre côté du petit pont, une boîte téléphonique vieux modèle qui, à cet endroit, fait penser à une guérite de sentinelle. À l'intérieur, un policier de la Sûreté du Québec «est au rapport» (ou «aux ordres»?...)

C'est quelques dizaines de mètres plus tôt, et à gauche, qu'il aurait fallu tourner. C'est-à-dire rue de l'Église. Laquelle église, curieusement, ne se trouve pas, comme dans la majorité des autres petits villages du Québec, sur le plus beau terrain et le plus haut promontoire du cœur du village, mais plutôt sur un chemin secondaire qui mène à un cul-de-sac: à l'entrée principale du moulin à scie.

### **Au bout: la barrière**

Le contraste est frappant avec le reste du village apparemment si calme en ce début de matinée: l'étroite rue, bien droite, est encombrée d'automobiles de chaque côté sur ses 500 mètres, toutes stationnées dans le même sens: vers la barrière, là-bas, tout au bout. Là où on distingue un attroupement d'hommes en habits de travail et juste devant, une autre voiture de la SQ, stationnée quasiment dans le milieu de la rue, comme il se doit pour être bien visible. Avec ses quatre policiers en parkas kakis à l'intérieur qui observent, impassibles («provocateurs», diront entre autres les travailleurs tout-à-l'heure). Il y en a sûrement d'autres pas loin - car ils étaient plus d'une quinzaine, à l'aube, pour briser la ligne de piquetage: dans ce petit autobus dont on devine qu'il pourrait facilement servir de «panier à salade», peut-être?

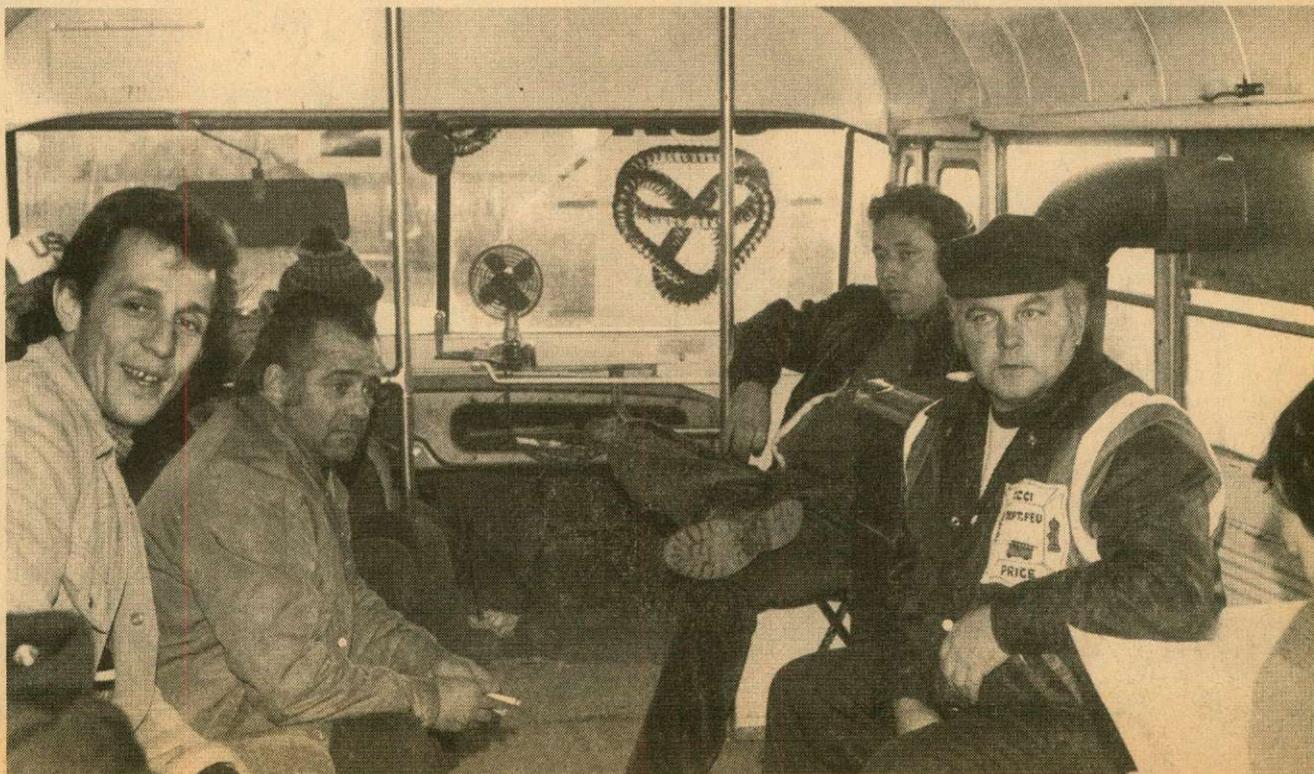
### **Le bout du monde**

La magnificence du

paysage environnant sème à l'esprit des mots comme «incongru», «bizarre», «insensé» à la vue de cette poignée d'hommes qui se tiennent fièrement debout, comme si leur vie en dépendait, à l'extrémité d'un cul-de-sac qui pourrait bien être le bout du monde tellement c'est beau. Derrière eux, en effet, on ne voit à l'infini qu'un vallon d'arbres multicolores et des terres en jachère, comme un immense et unique «patchwork».

Quelques heures plus tôt, une trentaine de travailleurs, des gars du village comme eux, des amis de longue date pour certains, parfois même des parents, ont défoncé, pour la première fois avec succès, leur ligne de piquetage, avec l'aide de la police.

On peut encore quasiment palper dans l'atmosphère la tension du drame qui s'est déroulé ici tout-à-l'heure. Bien sûr, il n'est pas difficile de lire sur le visage des piqueteurs cette détermination sereine qui émane souvent des travail-



leurs et travailleuses qui sont en lutte pour la reconnaissance de leurs droits, le respect de leur dignité.

### La révolte

Mais l'on sent que c'est la révolte qui s'est installée ici, ce matin. La révolte contre la trahison, contre l'amertume qu'elle traîne avec elle, contre la désillusion qui, non jugulée, génère le désespoir.

«Ca fait deux ans qu'on se bat pour rouvrir le moulin, explique un travailleur. Pas juste le syndicat, toute la population du village aussi: on est 1,040 à avoir signé la pétition pour le plan de relance, c'est-à-dire à peu près tous les adultes du village. On nous a dit qu'il était nécessaire que nous investissions de notre argent pour que ça marche. Mille piastres la part, que ça coûtait pour avoir une job. La plupart ont été obligés d'emprunter pour ça: quand ça fait plus d'un an que t'es sur l'aide sociale, t'as plus d'économies.»

### La «participation»

«Une formule de participation travailleurs-population-industrie». C'est le titre du document de base du plan de relance. La «participation», c'est 50% provenant de la population et des travailleurs, et 50% provenant d'investisseurs privés. Lesquels, évidemment, détiennent une voix prépondérante au conseil d'administration. Moyennant quoi, l'OPDQ «bonifie» chaque action «populaire» d'une contribution égale au double de la valeur de cette action.

### Des promesses écrites

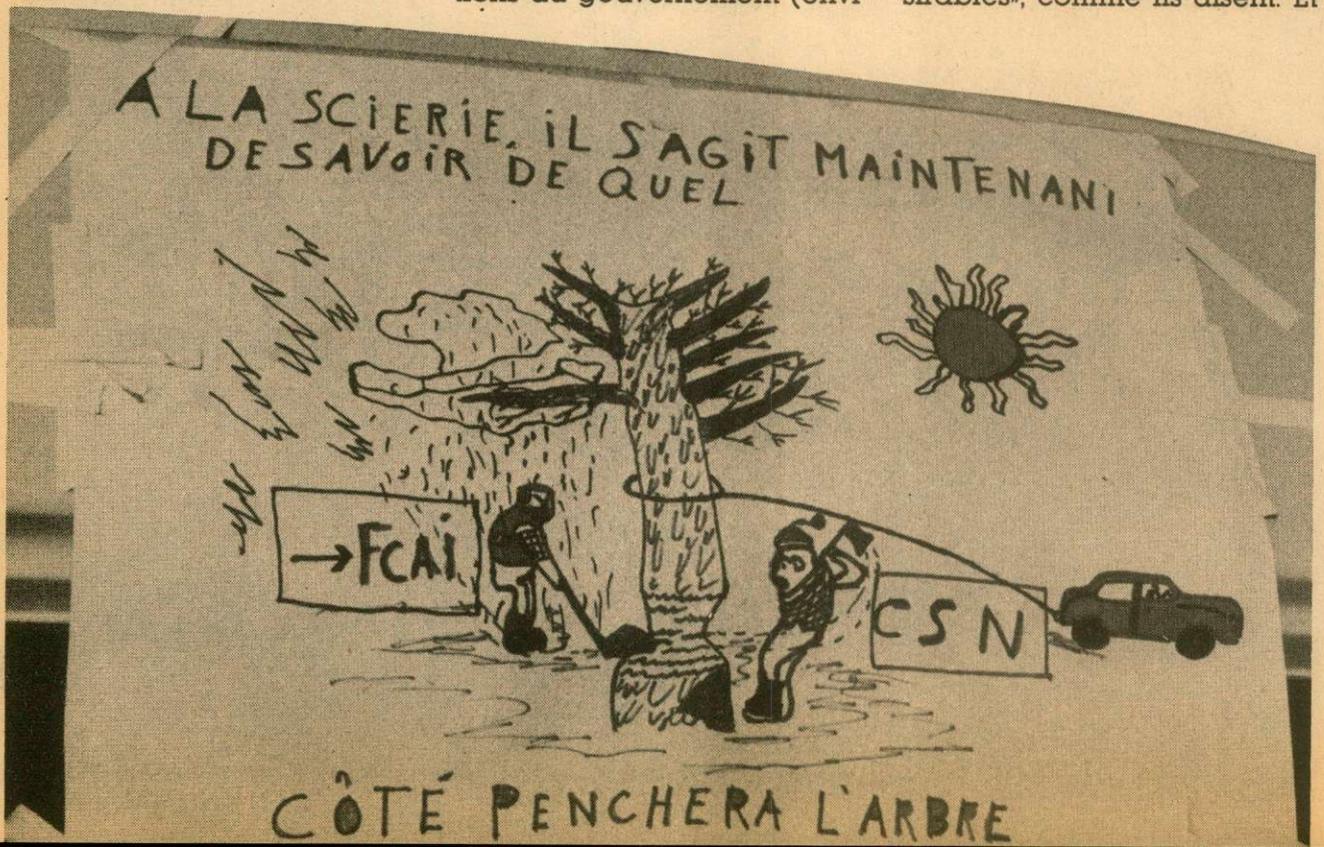
«On nous a fait des promesses très claires, et écrites à part ça: on pouvait garder notre syndicat (le plus vieux syndicat CSN de la région: 43 ans) et surtout, on conservait nos droits acquis, y compris le respect de l'ancienneté pour le rappel au travail. Maintenant qu'ils ont obtenu les concessions forestières nécessaires à leurs opérations, maintenant qu'ils ont eu notre argent et les subventions du gouvernement (envi-

ron \$3.5 millions), ils se foutent carrément de leurs engagements. Il y a des gars de 35 ans d'ancienneté qui n'ont pas été rappelés alors que d'autres qui ne se trouvaient même pas parmi les 235 travailleurs mis à pied lors de la fermeture sont dans l'usine. Parmi ceux qui travaillent, il y en a qui n'ont même pas investi leurs mille piastres alors que certains d'entre nous se sont faits retourner leur argent, supposément parce qu'ils n'en avaient plus besoin pour rouvrir».

### Se débarrasser du syndicat

«Le pire, c'est de voir entrer nos chums, nos voisins, alors que ça se réglerait rapidement si on se tenait tous ensemble. Il y en a même un dont le frère est passé avec l'aide de la police, ce matin. Ca fait mal...»

«Au fond, ce qu'ils veulent, c'est choisir les bras les plus rentables, se débarrasser de ceux qu'ils considèrent comme des «têtes fortes», des «indésirables», comme ils disent. Et





**Complètement  
invalide  
par suite de  
l'amiantose  
et du cancer**

**Edouard  
Huard  
doit  
vivre  
avec  
\$ 269  
par mois!**

**E**n 1976, Edouard Huard était reconnu malade d'amiantose. Il travaillait dans une usine de produits d'amiante à Valleyfield. On lui accorde une rente de 15% d'incapacité, ce qui, bien sûr, est insuffisant pour vivre. Il doit donc continuer de travailler à l'usine et de s'exposer à l'amiante, aggravant ainsi sa maladie chaque jour. En effet, l'amiantose est une maladie progressive, et seul l'arrêt de l'exposition aux fibres peut ralentir l'aggravation.

En 1980, il est atteint d'un cancer du larynx, et la CSST refuse de reconnaître que c'est relié à son travail même si elle admet généralement qu'un tel cancer est associé à l'amiantose. Il doit cesser de travailler et il est déclaré invalide par la Régie des rentes du Québec. Depuis ce temps, il n'a pour vivre que sa rente de la CSST qui est de \$189 par mois aujourd'hui, et sa rente d'invalidité de la Régie des rentes qui est de \$80 par mois, soit \$269 en tout. Et deux fois par mois il doit venir à Montréal à ses frais pour passer des examens à l'Hôpital Notre-Dame.

Si son cancer était reconnu comme maladie du travail, cela augmenterait sa compensation totale. Le bureau de révision de la CSST le lui a refusée en 1983. La prochaine étape, c'est l'appel devant la Commission des affaires sociales, qui en général, rend des décisions plus favorables aux travailleurs. Mais il doit encore attendre encore au moins jusqu'en 1985 avant d'être entendu.

«Pourquoi ne me font-ils pas passer tout de suite, dit-il. Ils le savent que je suis invalide. Si j'attends encore deux ans, je serai mort!» Il est âgé de 58 ans! Et sa voix n'est plus qu'un souffle à peine audible.

**\$1,260 au lieu de \$269  
en vertu de la loi 52**

Si Edouard Huard avait attrapé l'amiantose dans une mine plutôt que dans une usine, il recevrait 90% de son salaire net soit environ \$1260 par mois au lieu de \$269. Il aurait donc pu quitter son travail dès 1976 pour ne plus être exposé aux poussières d'amiante, et dans ces conditions, on peut penser que le cancer du larynx ne se serait pas déclaré.

En effet, il aurait été indemnisé en vertu de la loi 52 adoptée sous la pression de la grève des mineurs de Thetford en 1975 au lieu de l'être en vertu de la loi des accidents et maladies du travail. En vertu de cette loi, une personne atteinte d'amiantose ou de silicose reçoit 90% de son salaire net jusqu'à 65 ans, plus un montant forfaitaire basé sur le pourcentage d'incapacité qui lui est reconnu. Depuis l'adoption de cette loi, plus de 200 membres de la CSN ont pu ainsi sortir des mines parce qu'ils étaient atteints d'amiantose. Et la pratique qui s'est instituée c'est qu'un mineur atteint d'amiantose peut sortir de la mine quand on lui a reconnu un taux d'incapacité de 5%, soit le taux minimum dans les cas d'amiantose.

Le 2 novembre, lors de la visite du ministre du travail à Valleyfield, Edouard Huard était parmi la centaine de travailleuses et travailleurs de toute allégeance syndicale venus manifester contre le projet de loi 42. «Si j'avais pu lui parler, a-t-il dit après la brève période de questions et réponses, je lui aurais demandé pourquoi les mineurs qui ont l'amiantose ont droit à 90% de leur salaire, et que moi je n'y ai pas droit parce que j'ai attrapé la maladie en usine.»

**Pression pour  
le retour prématuré  
au travail**

Le projet de loi 42 actuellement à l'étude aurait pour effet de retirer ces acquis de la loi 52 aux futures victimes d'amiantose et de silicose, qui tomberaient désormais sous le coup de la loi générale sur les accidents et maladies du travail.

Si le projet de loi 42 avait été en vigueur au moment où sa maladie s'est déclarée, sa situation ne serait pas meilleure parce qu'il n'aurait même plus de rente de la CSST. Elle aurait été remplacée

par un montant forfaitaire d'environ \$4,900 en dollars d'aujourd'hui pour un taux d'incapacité de 15% à 50 ans.

Et par la suite, quand il aurait été obligé d'arrêter de travailler, soit à cause de l'aggravation de l'amiantose, soit lorsque le cancer s'est déclaré, il aurait, dans un premier temps, reçu une indemnité égale à 90% de son salaire net. Mais dans l'hypothèse où la CSST l'aurait jugé apte à remplir un autre emploi dit convenable, il aurait eu un an pour trouver un tel emploi et la CSST aurait comblé la différence de revenu.

Mais à 15% d'amiantose, on a quasiment un pied dans la tombe. Aussi les chances de trouver un autre emploi sont-elles très minces, surtout à 50 ans. Qu'à cela ne tienne. Son indemnité aurait été réduite du salaire net qu'il aurait pu tirer d'un emploi dit convenable, un an après que la CSST l'aurait jugé apte à remplir un tel

## Diminution des coûts pour les employeurs

Cotisation moyenne des employeurs à la CSST, par tranche de \$100 de salaire assurable:

1982	\$2.16	1984	\$1.89
1983	\$2.05	1985	\$1.88

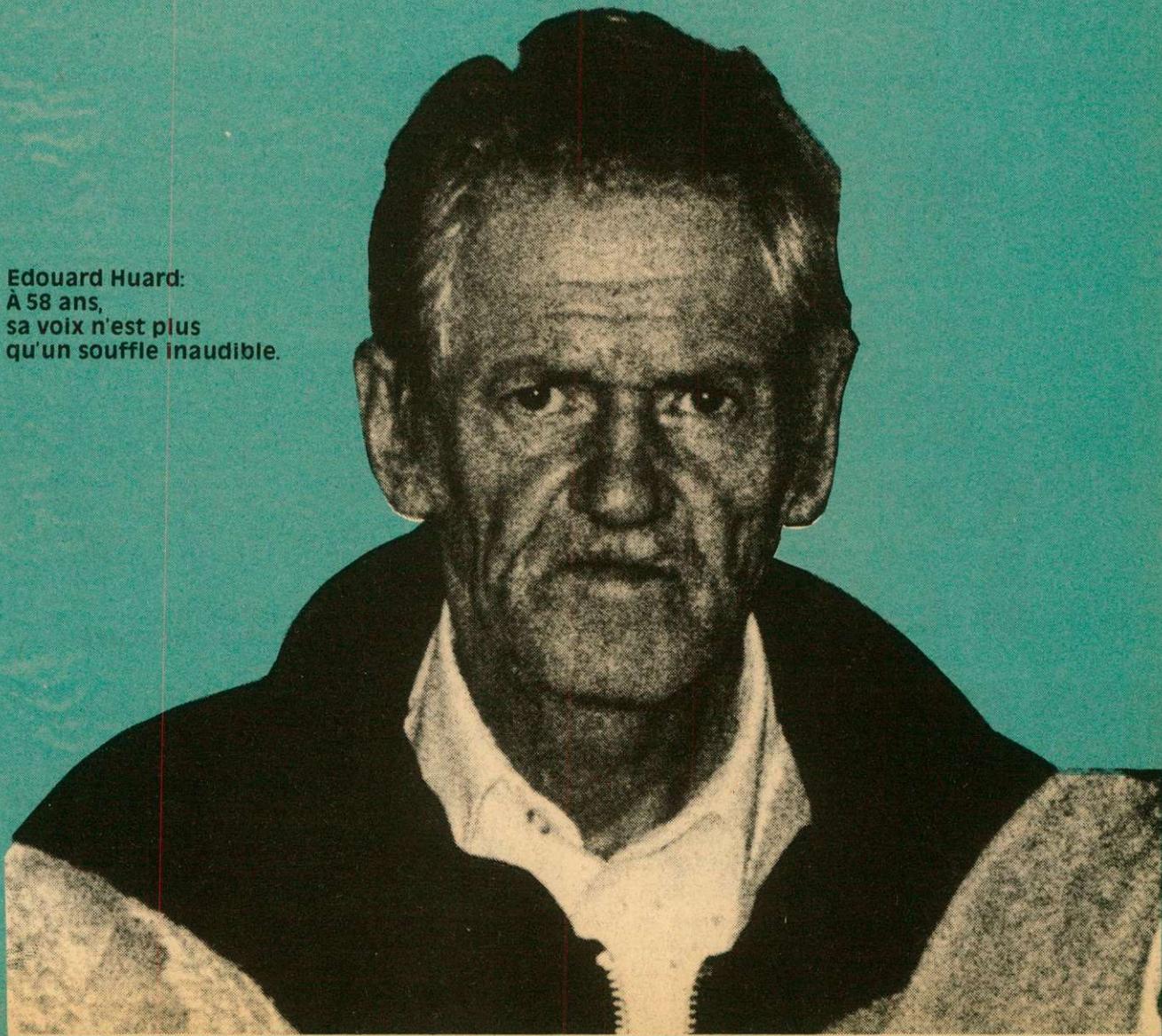
Comment le ministre du travail peut-il affirmer que le projet de loi 42 représente un gain pour les victimes d'accidents et maladies du travail, quand depuis quatre ans la CSST n'a cessé de réduire la cotisation des employeurs en prévision de son adoption? Surtout que la caisse d'indemnisation affiche déjà une dette de \$866 millions pour laquelle aucune entrée de fonds n'est prévue.

emploi, fût-il introuvable. Si cet emploi dit convenable était payé au salaire minimum de \$4 par exemple, cela voudrait dire que l'indemnité serait réduite d'environ \$600 par mois.

Cet exemple montre que le projet de loi 42 aurait pour ef-

fet de constituer une réserve de main-d'œuvre complètement vulnérable qui devrait accepter n'importe quel emploi dans n'importe quelle condition, au risque d'aggraver son état, pour éviter de faire réduire son indemnité de remplacement du revenu.

**Edouard Huard:**  
À 58 ans,  
sa voix n'est plus  
qu'un souffle inaudible.



## TRAGÉDIE DE SEPT-ILES

# LA CSN OBTIENT UNE ENQUÊTE PUBLIC

Estimant que des anomalies graves ont été observées par ses enquêteurs du génie industriel, la CSN a obtenu la tenue d'une enquête publique sur la tragédie de la rivière Ste-Marguerite.

Le ministre du Travail, Reynald Fréchette, a promis la tenue d'une telle enquête et s'est dit d'accord pour que la CSN y participe comme partie intéressée.

Six travailleurs de la construction, dont deux membres de la CSN, ont été tués dans l'effondrement, le 30 octobre, d'un pont en construction sur la rivière Ste-Marguerite, à Sept-Iles.

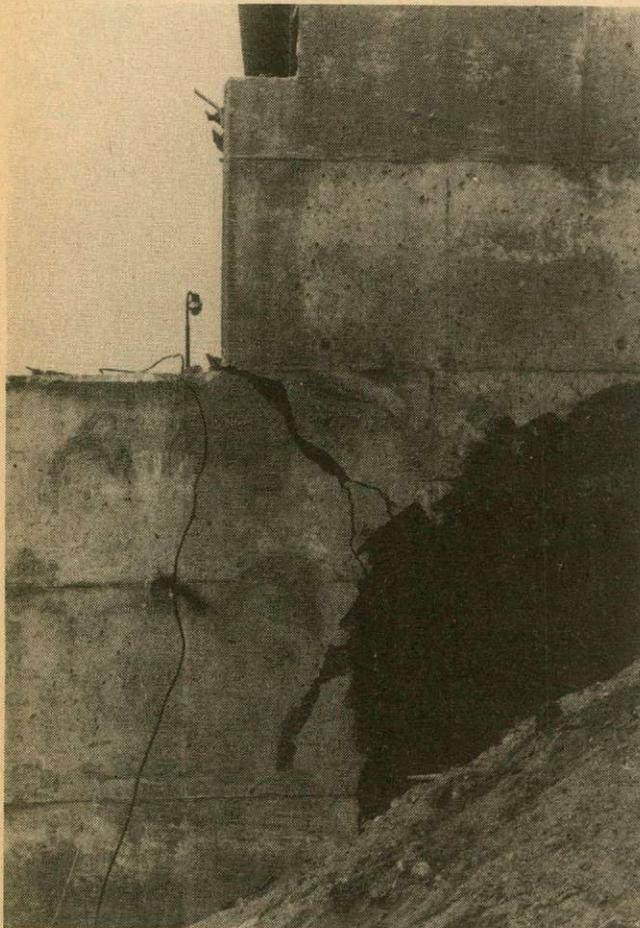
La tragédie, selon les enquêteurs de la CSN-Construction,

du Conseil Central de Sept-Iles (CSN) et du service de génie industriel de la CSN, nécessite une telle enquête, car il ressort nettement que de nombreuses normes de construction ou de santé-sécurité semblent avoir été négligées par l'entrepreneur J.A. Levasseur et le maître d'œuvre, le ministère des Transports du Québec.

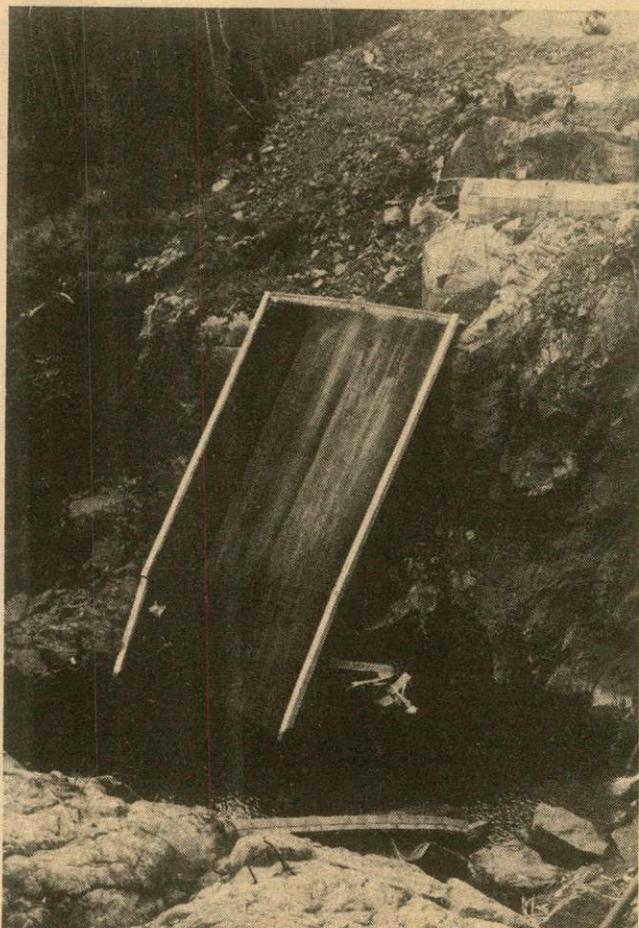
Une fois leurs soupçons confirmés par les témoignages des travailleurs qui ont survécu à la tragédie, les conseillers de la CSN ont exigé cette enquête qui met directement en cause le ministre du Transport du Québec, Jacques Léonard, qui refusait toute enquête autre que celle des enquêteurs de son ministère.

Les conseillers de la CSN ont été refoulés à quatre reprises des lieux du chantier, en même temps que l'inspecteur de la CSST, par des policiers de la sûreté municipale de Sept-Iles. Après avoir obtenu une injonction interlocutoire du protonotaire Aurore Ross, ils y retournèrent en compagnie d'un huissier. Le ministre du Transport s'y trouvait, mais il refusa de prendre connaissance du document.

Au cours d'une conférence de presse, la CSN dénonça l'attitude du ministre en révélant que l'entreprise chargée de la construction du pont avait omis de fournir aux inspecteurs de la CSST les plans d'assemblage de la structure métallique en 39 parties qui de-



Des anomalies graves ont été observées par les enquêteurs de la CSN-Construction. Notamment, cette culasse où devait se poser la structure du pont présente des crevasses que l'entrepreneur a tenté de camoufler.



L'effondrement du pont de la rivière Ste-Marguerite, près de Sept-Iles a entraîné la mort de six travailleurs de la construction.

vait former la structure finale du pont.

Des témoignages, selon les enquêteurs de la CSN, ont permis d'apprendre que les poutres sur lesquelles on devait asseoir les pièces de métal ne répondaient pas aux devis et qu'une différence observée de 4 pouces dans la hauteur des piliers et de 11 pouces de distance laissait présager des difficultés rencontrées par le contracteur dans la mise en place de la structure.

«C'était du véritable patchage, du rafistolage, du bricolage...» mentionne Claude Mainville, ingénieur au service de génie industriel de la CSN, qui enquête sur la tragédie.

Dans une publication de la revue Heavy Construction

News, l'entrepreneur explique que la construction d'un tel pont exige une telle précision qu'«une différence d'un pouce peut engendrer des effets désastreux»...

Pour les conseillers de la CSN, il ne fait pas de doute que ces anomalies étaient connues, puisque des notes d'inspecteurs de la CSST font mention, dans les mois précédents, de l'absence des plans d'assemblage de la structure.

«Nous savons, explique le coordonnateur de la CSN-Construction, Ted McLaren, que les travaux ont même été arrêtés par les inspecteurs de la CSST pendant quelques jours au mois de septembre (du 7 au 12) parce que les plans d'étalement du béton n'étaient pas

respectés.»

Pour les conseillers de la CSN, un ensemble d'anomalies graves sont déjà connues et une enquête publique permettra de connaître les véritables causes de la tragédie, qui n'est pas sans rappeler celle survenue, il y a une dizaine d'années, à Mont-Wright.

Les travailleurs de la construction représentent 5% de toute la main-d'œuvre du Québec, mais ils sont victimes de 12% de tous les accidents qui surviennent.

«Il ne faut pas que de telles tragédies se répètent; ça ne peut plus durer. Une enquête publique pourra aider à faire comprendre à la population la gravité de la situation.»

## La tragédie de Sainte-Marguerite

# Les normes de la CSST ont été violées accuse la CSN

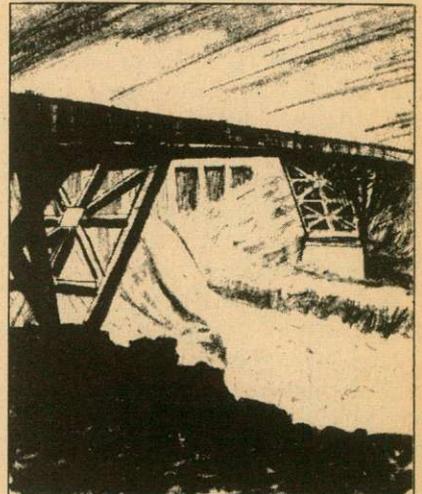
CLÉMENT TRUDEL

Transports, M. Jacques Léonard, s'y trouvait déjà; il refusa de prendre connaissance du document que lui

# The Gazette

oints du  
çu l'in-  
encore  
à sa pro-  
M. Léo-

MONTREAL • FRIDAY, NOVEMBER 2, 1984 • 207th YEAR • 52 PAGES • FINAL • PRICE 35¢; Outside Metropolitan Area 40¢



dessin de Jean Bruno

Voici la reproduction graphique approximative du pont avant l'accident. À 150 pieds au-dessus de la rivière Sainte-Marguerite, une plate-forme de 137 mètres de longueur repose sur deux piliers de 42 mètres. Au dessus du vide: 54 mètres de pont sans appui. La structure métallique a cédé environ au milieu. À l'arrière plan au sommet des chutes, on reconnaît le barrage de la compagnie Iron Ore.

## Inspector had bridge work halted as unsafe

By PEGGY CURRAN  
of The Gazette

bridge site to the Transport Department.

Several insurance investigators, including at least two representing the main contractor, J. & A. Levas-

showed copies of the notices sent to the department by the commission. He said there was no safety com-

SEPT ILES - A Quebec govern-

On Sept. 7, Gagnon said work could resume on the bridge.

He said there was no safety com-

centrale syndicale. ont réclamé une

# Une erreur d'un pouce pouvait être désastreuse!

Pourquoi le pont enjambant de camions de 40 tonnes. La largeur de 137 mètres de longueur. La structure

# ST • FER

## F A I T L A

Quand, la semaine dernière, les membres de l'exécutif du syndicat des employé(e)s de l'hôpital St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax sont revenus de Québec, les syndiqués CSN leur ont remis à chacun une rose.

«On revenait du procès qu'on nous avait intenté pour outrage au tribunal; on s'attendait pas à une telle réception des membres du syndicat. Tout le monde à St-Ferdinand vit la grève ensemble.»

Pour Maryse Pelchat, comme pour tous les syndiqué(e)s de l'hôpital, dont la grande majorité sont des femmes, la lutte entreprise doit conduire à une victoire réelle.

En grève depuis le 15 octobre, les 717 membres du syndicat sont «écœurées» de l'attitude de leur employeur, qui gère, selon elles, l'hôpital de St-Ferdinand comme une «entreprise privée.»

«C'est pas pour rien qu'on fait une grève comme dans le privé» diront celles que nous rencontrons sur la ligne de piquetage dressée, 24 heures par jour, devant le cordon de policiers de la Sûreté du Québec qui patrouillent les lieux pour protéger les scabs embauchés par l'employeur.

Après avoir aboli deux départements et coupé une soixantaine de postes, la direction de l'hôpital avertissait le syndicat, en septembre dernier, qu'elle s'appretait à effectuer de nouvelles coupures de postes de préposées aux bénéficiaires dans les 22 départements de l'hôpital, ce qui, sur les deux quarts de travail, pouvait signifier une quarantaine de postes coupés.



Le 8 octobre, insatisfait du résultat des négociations avec l'employeur, le syndicat mandate l'exécutif pour déclencher la grève au moment jugé opportun. C'est un vote confirmé par 82% des votantes et des votants.

«Maintenant qu'on est dehors, après avoir reçu des menaces de congédiements, je peux vous dire que j'aime mieux être congédiée sans être rentrée que d'être congédiée pour être rentrée parce que j'aurai eu peur» dira l'une des travailleuses en conflit.

«L'instinct de peur, on l'a eu. Au début, j'osais même pas piqueter. Maintenant, je suis la première rendue sur la ligne,» avouera une autre, que la présence policière n'intimide pas.»

«Le patron, soulignera un préposé, pense que notre syndicat va s'effriter; mais on peut se rassurer. Y a aucune peur à y avoir si on reste solidaires. Toute notre force, c'est de rester ensemble.»

«Ce qu'on veut, c'est qu'on nous respecte, qu'on respecte

# DINAND

## G R È V E



notre liberté», ajoutera-t-il, en soulignant la détermination du syndicat à rester debout devant un employeur, dont l'arrogance est connue dans la région.

«Ca fait vingt ans qu'il dirige l'hôpital; on le voit jamais, Ls-René Houle; on dirait qu'il sort de son trou juste pour faire des mauvais coups.»

Attendant sur des lignes renforcées de jour en jour que le directeur leur garantisse, dans un protocole de retour au travail, sa

bonne foi dans les négociations, les syndiqués n'ont pas l'intention de lui céder un pouce.

En plus de vingt ans, c'est la première fois que ce syndicat connaît une grève aussi importante. Les plus vieilles se souviennent d'une grève de trois semaines en 1966, puis d'une de 16 jours en 1972.

«Mais comme celle-là, on n'aurait jamais cru que ça se pouvait, précisera une travailleuse plus âgée. On leur a même proposé

des services essentiels, mais l'hôpital a refusé.»

«Ils embauchent des étudiantes et des chômeurs que le Centre de Main-d'Oeuvre leur dirige pour nous remplacer, mais c'est impossible, ils ne peuvent pas nous remplacer; ça prend cinq ou six ans pour refaire une équipe comme la nôtre; ce directeur-là ne sait pas ce qu'il fait.»

«On a l'impression qu'ils tiennent les enfants et les patients en otages dans l'hôpital, ajoutera-t-elle; ces enfants-là, c'est nos enfants, c'est les nôtres. On s'ennuie d'eux autres. Ils se servent des enfants pour briser la grève. Mais cette grève-là, on la fait pour les enfants.»

«Si ces directeurs là étaient dévoués, comme nous autres, envers les enfants, ils ne nous traiteraient pas de même», dit-elle en cherchant à comprendre pourquoi la direction de l'hôpital a refusé leur proposition d'aide et de services essentiels.

«On n'a plus rien à perdre, conclura une travailleuse. On n'a plus peur et on se tient, même si on nous menace et qu'on continue à nous menacer.»

À l'assemblée de dimanche dernier, elles (ils) ont voté à 89% le mandat de rester en grève, soit un vote encore plus déterminé qu'il y a un mois.

L'employeur, pour sa part, de concert avec le ministre Camille Laurin, ne donne pas de réponse au syndicat... puisque, selon eux, ce serait une grève illégale!

# Clair: Une condition préalable: le régime **FTQ-CEQ-CSN:** Négociations à la fois régime et convention

«Donnons-nous cinq mois, jusqu'au 31 mars, pour discuter à la fois du régime de négociations et du contenu d'une nouvelle convention collective qui prendrait la place des décrets. Dans la pire des hypothèses, le ministre Clair peut légiférer sur le régime de négociations si on ne réussit pas à s'entendre et quant aux décrets, ils continueront de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1985. Cela nous semble plein de bon sens et pourrait contribuer à améliorer sensiblement la situation qui a été le résultat de la dernière ronde de négociations».

C'est de cette façon que le président de la CSN Gérard Larose a renouvelé au président du Conseil du Trésor Michel Clair, une invitation à entreprendre immédiatement, en parallèle, des discussions sur les deux sujets principaux que sont le régime de négociations et le contenu d'une nouvelle convention collective.

Il fallait le répéter puisqu'à la suite d'une rencontre de plus de trois heures des trois centrales FTQ-CEQ-CSN, le 5 novembre le ministre avait de nouveau opposé devant la presse une fin de non-recevoir à cette

proposition, continuant de maintenir, comme condition préalable à toute négociation sur le contenu d'une convention collective, la signature d'une entente portant sur le régime de négociations.

«C'est une condition préalable», a clairement affirmé le ministre Clair en conférence de presse après la rencontre.

Pourtant, les trois centrales l'avaient invité à bien réfléchir sur le contenu de la proposition globale qui venait de lui être transmise. «Ne faites pas la même erreur que votre



Les présidents des trois centrales, qui dirigeaient les délégations de la FTQ, de la CEQ et de la CSN, ont rencontré le ministre Clair durant plus de trois heures le 5 novembre.

prédécesseur au Conseil du Trésor, qui avait jugé un peu trop vite de la proposition du Front commun, en avril 1982, en disant après quelques heures «Y a rien là», et qui, aujourd'hui, avoue avoir agi trop vite.»

Le président Gérald LaRose a résumé les dangers contenus dans la condition préalable du ministre en disant, en conférence de presse, que cela ressemblait à un boss qui insiste pour régler le salarial avant de parler des clauses normatives. «Il faut regarder les deux choses en même temps»,

a-t-il soutenu.

Dans la lettre accompagnant la proposition syndicale, les trois centrales affirmaient en conclusion que si elles étaient acceptées par le gouvernement, ces propositions seraient l'occasion d'améliorer les relations patronales-gouvernementales-syndicales dans notre secteur en s'attaquant aux problèmes soulevés par les décrets et en nous donnant la chance de réfléchir sérieusement, conjointement et efficacement, sur le régime de négociations du secteur public.

## Pensez-y bien, M. Clair

*«Les trois centrales ont développé une approche commune aussi bien sur le régime de négociations que sur la négociation d'une nouvelle convention collective.*

*Il y a quelque chose d'exceptionnel dans la démarche actuelle des centrales; nous sommes prêts à nous engager dans des négociations à partir de priorités, pour une durée de deux ans seulement. Nous sommes aussi intéressés à discuter du régime de négociations puisque c'est fondamentalement notre droit de négocier qui est en cause. Et cela, tout en n'ayant pas le droit de grève durant cette période. C'est pourquoi le ministre ne devrait pas prendre cette proposition à la légère et que nous lui disons à nouveau: Pensez-y bien, M. Clair!*

*Les effets de la crise sur les travailleuses et les travailleurs, les jeunes en particulier, ont fait croître de manière importante les besoins sociaux; les services actuels sont de moins en moins capables de répondre à ces besoins, par suite des mesures prises par le gouvernement depuis quelques années. Les femmes, qui représentent les deux-tiers des bénéficiaires des services*



*sociaux, sont les premières à payer pour ces restrictions: quand ce n'est pas l'État qui prend en charge les fonctions sociales d'éducation ou de santé, celles-ci sont retournées à la famille, donc la plupart du temps à la femme.*

*Autre donnée: les femmes représentent, de plus, deux-tiers des salarié-es du secteur public. Première pénalisée par les coupures de salaires et de postes, il n'est plus acceptable de laisser courir cette détérioration, comme le gouvernement veut le faire.*

*Car en maintenant sa condition préalable, soit de régler la question du régime avant de s'attaquer aux problèmes concrets qui se vivent aussi bien sur les lieux de travail que dans la population, le ministre nous indique son indifférence face à ces problèmes. Il nous indique aussi que son gouvernement n'a pas abandonné la voie de l'autoritarisme, qui a provoqué lors de la dernière ronde les dégâts que l'on sait. Ce faisant, il s'enferme lui-même dans un carcan qui mène directement à l'affrontement. Un affrontement qu'il prétend pourtant vouloir éviter.»*

**Monique Simard**  
Vice-présidente de la CSN

# nouvelles

## LE MOIS DE LA SANTÉ

Le mois de novembre c'est habituellement le mois des morts. Mais à la FAS et dans plusieurs conseils centraux, c'est le mois de la santé et des services sociaux.

De Québec, à St-Jérôme, à Maria, à Val d'Or, à Sept-Îles, à Thetford-Mines, à St-Hyacinthe, dans toutes les régions, des manifestations, des débats publics, des rencontres avec des groupes populaires, des kiosques, des caravanes et une vaste tournée des membres de l'exécutif de la fédération des affaires sociales remettent à l'ordre du jour les problèmes des services de santé et des services sociaux et le besoin de développer une véritable politique à cet égard.

### LA SANTÉ UN CHOIX SOCIAL

Toutes ces activités dans les syndicats et dans les lieux et les forums publics visent à démontrer que la santé c'est un choix social qui hélas est de moins en moins celui de nos gouvernements. Ainsi, malgré les nombreuses déclarations ministérielles annonçant depuis deux ans la fin des coupures dans les hôpitaux, celles-ci se poursuivent encore de façon spectaculaire comme à Notre-Dame et dans plusieurs autres endroits avec moins d'éclat mais autant d'efficacité. Les lits ont été réduits dans plusieurs hôpitaux de la province et les demandes d'admission ont augmenté de sorte que les listes d'attente sont plus grandes. Pendant ce temps, plusieurs programmes ont été coupés. Cela va du financement, au traitement des varices, à la consultation pour les problèmes familiaux

et conjugaux qui foisonnent en drames des plus pénibles dans les journaux à sensation.

Pendant que le gouvernement cherche à couper dans le programme d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, pendant qu'il maintient à domicile des personnes dont l'état de santé ou l'état mental exige une prise en charge, pendant qu'il abandonne les patients des urgences sur leurs civières dans les corridors de plusieurs hôpitaux, pendant que les politiques de chômage multiplient le nombre des suicides en particulier chez les jeunes, le patronat et l'État continue à proclamer qu'il faut couper dans les dépenses sociales. Le mois de la santé et des services sociaux, c'est notre riposte pour les ramener à l'ordre, pour leur rappeler qu'ils doivent eux aussi, donner des services essentiels en tout temps!

### Au Saguenay Lac St-Jean

Les premières activités du mois de la santé et des services sociaux se sont déroulées au Saguenay Lac St-Jean, à Chicoutimi d'abord où le président de la Fédération des affaires sociales, Yves Lessard a été reçu par les journalistes de la région au Cercle de presse.

Puis, la tournée s'est arrêtée au Centre hospitalier psychiatrique de Roberval que le gouvernement s'apprête à vider. Il est déjà certain que 154 lits vont disparaître et peut-être une soixantaine d'autres de sorte que cet hôpital deviendra un centre d'accueil pour

quelque 90 déficients mentaux. On veut placer les bénéficiaires dans des foyers de groupe (maisons privées avec personnel de surveillance) ou dans des familles d'accueil où les handicapés sont hébergés moyennant une rétribution aux propriétaires. À la Villa

des Lys, dans la même région, la direction a proposé à ses salariés, l'été dernier, de prendre en garde chacun deux bénéficiaires pour la période des vacances. Les pressions des parents et du syndicat ont empêché la réalisation de ce programme.



C'est devant le Cercle de presse de Chicoutimi que le président de la FAS a entamé la tournée des régions du Québec. De gauche à droite, Gilles Girard président du Syndicat du CH psychiatrique de Roberval, Yves Lessard, Gilles Savard et Serge Lemelin président du Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean.

### Dans les Laurentides

Ensuite, la tournée s'est rendue dans la région des Laurentides. De l'Annonciation où se trouve un hôpital psychiatrique régional, en passant par Labelle (centre d'accueil pour personnes âgées), la caravane de la santé s'est arrêtée dans la capitale des Pays d'en Haut, St-Jérôme. Yves Lessard y a souligné, dans la cafétéria de l'Hôtel-Dieu combien les Laurentides font figure de parents pauvres en disposant de moins de la moitié du nombre de lits de soins aigus par 1,000 habitants que tout le reste du Québec (2,0 lits/1,000 alors que la

moyenne provinciale est de 4,3/1,000).

Depuis 15 ans, le projet de construire quatre étages additionnels (144 lits) à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme ne s'est jamais élevé plus haut que les quelques pouces de la maquette qu'on ressort à chaque campagne électorale. Mais la population des Laurentides ne peut plus attendre la prochaine élection, fusse-t-elle référendaire.

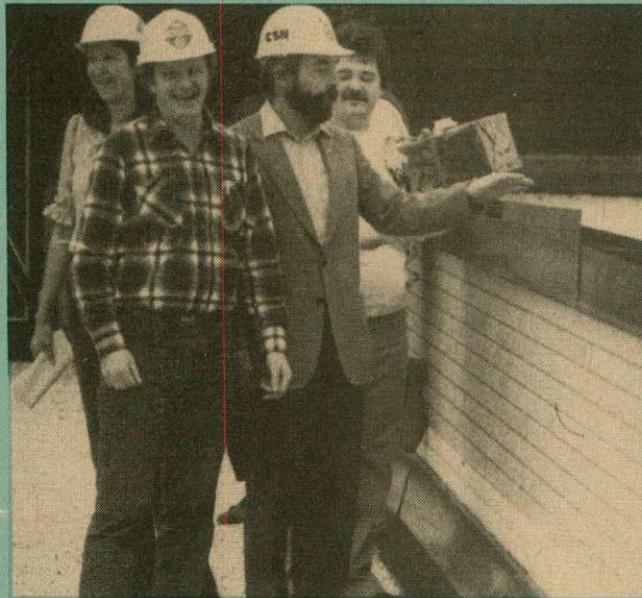
Il paraît que le ministre des affaires sociales est d'accord avec le projet mais que c'est le Conseil du Trésor qui tarde à l'approuver.

Voilà une belle explication de politicien qui peut permettre de creuser la première pelletée de terre seulement au cours de la campagne électo-

rale. Les journaux régionaux n'auront certes pas besoin d'assister à cette cérémonie puisqu'ils n'auront qu'à utiliser une des nombreuses photos qu'ils en ont déjà prises, lors des campagnes électorales passées.

Pourtant, il n'y a pas seulement les électeurs et électrices des Laurentides qui ont be-

soin de cet hôpital puisque la population résidente est quadruplée pendant presque la moitié de l'année par les touristes ou les villégiateurs. En attendant que soit comblée cette carence, la population des Laurentides fait appel aux hôpitaux de Montréal pour répondre à la moitié de ses besoins.



À St-Jérôme, le président de la FAS n'a pas attendu la prochaine campagne électorale comme le font les politiciens depuis 15 ans et il a procédé à la pose de la première brique du projet d'agrandissement de l'Hotel-Dieu.

## Au Contrefort de Rosemère,

Le Centre du Contrefort de Rosemère est un centre d'accueil pour déficients mentaux. Depuis deux ans la direction de ce centre a eu la piqûre de la normalisation et de la désinstitutionnalisation pour améliorer la qualité de vie de ses pensionnaires. Aussitôt dit, aussitôt fait. Sans évaluation sérieuse, elle place presque tous ses bénéficiaires dans des maisons privées, dans quelques localités des Laurentides.

Or, les résultats ne semblent pas confirmer les espoirs de normalisation qu'on entretenait envers les bénéficiaires. Certains ne s'adaptent guère à ce type d'environnement. D'autres incontinents ne se retiennent pas davantage parce qu'il y a des divans ou des tapis. La proximité de routes passantes devient une menace de plus à leur sécurité.

Les foyers de groupe sont en somme dans bien des cas des institutions miniaturisées qui offrent moins de services que le centre. Et le personnel

se voit confier les tâches de plusieurs titres d'emploi alors qu'à cause du régime de «présence simple» il est pratiquement obligé de travailler bénévolement pendant plusieurs heures par semaine sans rémunération.

Pour coiffer cette improvisation, la direction annonce déjà la fermeture du centre du Contrefort pour le début de 1985 bloquant ainsi toute issue au retour éventuel en institution des bénéficiaires qui ne s'adaptent pas aux foyers de groupe.

Pour les parents qui ont confié leurs enfants à une ressource en laquelle ils avaient confiance, voilà qu'ils les retrouvent dans des conditions avant-gardistes, mais amoindries.

C'est pourquoi le syndicat et la FAS ont demandé qu'une enquête sur ce projet-pilote soit menée par le Centre régional des services sociaux et de santé Laurentides-Lanau-dièrre et que la fermeture du Contrefort ne soit approuvée que lorsque les études et les évaluations auront confirmé sa nécessité.

## organi- sation

### Hôtel, abattoir et caisses pop

Quatre syndicats nouvellement affiliés à la CSN ont déposé hier leur requête en accréditation respective auprès du ministère du travail pour représenter un total de 430 travailleurs et travailleuses, tous dans le secteur du commerce.

#### Hôtel Maritime

D'abord, les quelque 100 employé-e-s de l'hôtel Maritime, rue Dorchester à Montréal, ont majoritairement quitté les rangs du local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars pour adhérer à leur syndicat autonome affilié à la CSN. Ils imitaient ainsi les quelque 10,000 autres travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie qui, au cours des récentes années, ont massivement déserté cette union américaine dont les pratiques douteuses ont même fait l'objet, mais sans succès, d'une enquête interne de la FTQ.

#### Turcotte et Turmel

À Vallée Jonction, dans la Beauce, c'est dans une proportion de 85% que les employés de l'abattoir de porcs Turcotte et Turmel, propriété de la Fédérée, ont demandé au ministère du travail d'être désormais représentés par le Syndicat des travailleurs de Turcotte et Turmel (CSN).

Depuis 1976, ces travailleurs faisaient partie du local 358 de l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (FTQ). Tout comme les 70 employés de l'abattoir de Saint-Valérien qui ont également adhéré à la CSN récemment, ils étaient insatisfaits de la quantité et de la qualité des services de l'union américaine. De plus, tous ces travailleurs, cherchaient à acquérir une plus grande autonomie syndicale en joignant la CSN.

### Caisses pop à Sherbrooke

Enfin, les employées de deux caisses populaires de Sherbrooke ont majoritairement décidé de quitter les rangs de la CSD pour affilier leur syndicat respectif à la CSN.

Il s'agit des 50 employées de la Caisse populaire sociale, rue King à Sherbrooke, et des 20 employées de la Caisse populaire Saint-Joseph.



divers

### Les rumeurs à Radio-Canada



Les employé-es de Radio-Canada veulent que le gouvernement fédéral mette fin aux rumeurs de coupures qui courent dans les corridors ces temps-ci. Dans un télégramme adressé au ministre des Communications Marcel Masse, le cartel des syndicats qui représente les employé-es de Radio-Canada à Montréal, dont le Syndicat des journalistes de Radio-Canada (FNC-CSN), formule des demandes précises. «Ces rumeurs sèment inquiétude et confusion», soutiennent les syndicats, qui annoncent leur participation aux audiences qui se tiendront le 10 décembre sur le renouvellement des licences du réseau de télévision de Radio-Canada. Le président du syndicat, Jacques Lafrenière, demande donc que Radio-Canada retarde toute décision relative aux budgets et aux orientations jusqu'à la tenue de ces audiences.

## conflits de travail

### Le monarque des exploitateurs

Selon un piqueteur rencontré le 31 octobre devant l'usine Monarch, rue Port-Royal dans le nord de Montréal, les 38 travailleurs en grève font face au «genre de patron qui ambitionne sur des gens de nationalités différentes.»

C'est le cas de le dire. Ce nouveau syndicat CSN, qui essaie de négocier une première convention collective, compte des Cambodgiens, des Laotiens, des Haïtiens, des Sri Lankais, des Salvadoriens et quelques Québécois de vieille souche. La grande majorité touche le salaire minimum de 4,00\$ l'heure; un autre, 4,45\$ malgré ses 10 ans d'ancienneté. Le tout accompagné de conditions de santé-sécurité dignes d'un roman réaliste du début du siècle...ou des petites shops non-syndiqués de nos jours.

Les travailleurs de cette fabrique de meubles, où l'on produit des tables à café, des bibliothèques et des tables de billard, ont débrayé le 15 octobre, à la suite de tentatives infructueuses d'en arriver à un règlement avec un employeur qui préférerait avoir recours à un syndicat de boutique et aux congédiements pour activités syndicales. Les 6 congédiés comprennent le secrétaire et le trésorier du syndicat, d'origine haïtienne, et deux jeunes frères québécois congédiés le même jour.

L'employeur, semble-t-il, n'aimait pas voir des gens d'ici faire preuve de solidarité avec les immigrants qu'il avait choisis avec soin pour agir comme «cheap labour». Diviser pour régner, selon le dicton. Qu'à cela ne tienne, dans les assemblées générales, on traduit dans plusieurs langues pour ceux dont la connaissance du français fait défaut.

Comme l'on pourrait deviner, ces gens qui touchent le salaire minimum, dont plusieurs jeunes pères de famille, n'avaient pas réussi à accu-



muler des économies avant que la grève éclate, pour payer le loyer, l'électricité et le téléphone pendant le conflit.

Ces travailleurs sont fiers d'avoir accès au Fonds de défense professionnelle de la CSN, mais les prestations du fonds paient la commande d'épicerie et c'est à peu près tout.

Le Conseil central de Montréal a donc lancé un appel de soutien tout spécial: une collecte sur les étages de l'édifice du siège social de la CSN a permis d'amasser pas moins de 1 500\$ en quelques heures.

Ce fut une preuve de solidarité exemplaire de la part des militants, salariés et élus qui s'y trouvaient, mais ce n'est guère suffisant pour payer le loyer du mois de novembre. Il y a un besoin urgent

### SOREL Le syndicat dépose une offre

Désireux de favoriser un règlement, le syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel-Tracy, en grève depuis 15 semaines, a déposé une offre comprenant des compromis importants qui s'inscrivent dans la lutte pour le maintien et la création d'emplois. Le syndicat a fait savoir à la direction de la société d'état Marine Industries que le nombre d'heures effectivement travaillées pourrait être de 37 1/2 et qu'à l'avenir la période de repas pourrait passer de 60 minutes à 30 minutes, mais rémunérées.

Cette nouvelle formule permettrait la création de 143 nouveaux emplois lorsque le nombre de travailleurs à l'usine

de solidarité syndicale et humaine.

Et comme c'est le cas dans tous les conflits de travail, les motifs de l'écœurement ne se résument pas aux salaires minimes, aux flaques d'eau dans l'usine, aux odeurs de colle, à la poussière, aux maux de tête et aux machines dangereuses. Un des grévistes l'a résumé en quelques mots: «Ce boss-là, il ne respecte pas l'ancienneté, il ne respecte pas les travailleurs.»

Et c'est pourquoi nous lançons un appel pour que vous adressiez non seulement vos chèques mais aussi vos lettres et messages d'appui au soin du fonds de soutien: **Syndicat des travailleurs de Monarch (CSN)**  
1601, avenue de Lorimier/  
Montréal (Québec) H2K 4M5

sera de 2000. Quant à l'offre patronale, elle n'a pas été modifiée substantiellement, et la société d'état n'a pas abandonné ses demandes concernant la polyvalence des tâches et la sous-traitance, deux demandes qui entraîneraient des mises-à-pied chez les plus anciens travailleurs.

«Nous avons faits des efforts importants tel que souhaité par le conciliateur, de dire le président du syndicat François Lamoureux, nous espérons maintenant que la direction de Marine Industries et le gouvernement du Québec vont prendre cette offre au sérieux et qu'ils vont cesser de s'acharner sur les dos des plus vieux travailleurs dont l'emploi est directement menacé.



## inter- national

### Madame l'ambassadrice

Ce n'est pas tous les jours que la CSN reçoit la visite d'une ambassadrice. Elle se nomme Maj Britt Theorin. Elle est députée au parlement suédois depuis une quinzaine d'années et est aussi ambassadrice à l'ONU pour les questions du désarmement.

Il y a bien eu quelques farces sexistes avant son arrivée. Une Suédoise! Sera-t-elle blonde? Aux yeux bleus? Avec des grands pieds? Eh bien, non, elle n'était rien de tout cela mais elle nous appris plein de choses sur le désarmement en Suède.

D'abord que les syndicats, qui regroupent 90% des travailleuses et travailleurs de la Suède, sont très impliqués dans la question du désarmement. Mais soyez sans crainte, elle s'est empressée de nous rassurer. Ce n'est pas tout ce monde qui est actif dans le mouvement syndical. De quoi faire rêver, tout de même.

Mais ce qu'elle nous a appris de plus surprenant c'est que le gouvernement du pays lui-même (autre pays, autres mœurs!) est de plus en plus impliqué dans la question de la reconversion des usines d'armements en usines civiles. Ce gouvernement social-démocrate a commandé une étude sur la faisabilité de la reconversion des usines et l'étude conclut que non seulement la chose est possible mais qu'elle est rentable pour les travailleurs et travailleuses. Dans le contexte où la Suède est un des gros producteurs d'armements au monde, cela surprend de la part de ce gouvernement. Une affaire à suivre...

Le rapport qui n'est actuellement qu'en version suédoise devrait être disponible en anglais d'ici quelques semaines. Quant à la copie de la conférence vous pouvez l'obtenir à la CSN, en écrivant à R. Cadotte, 1601 DeLorimier Mtl H2K 4M5.



## La bourse ou le syndicat...

À qui appartient l'argent provenant des cotisations syndicales? Au syndicat, à l'agent d'affaires ou au patron? Évidemment, vous connaissez la réponse. Mais il y a un agent d'affaires, un dénommé Michel Craig, qui vient de l'apprendre à ses dépens.

En effet, Michel Craig, qui était l'agent d'affaires de l'Association des employés de Talons Mears Métro Montréal, a décidé un jour de vendre aux Teamsters (oui, je dis bien vendre) l'entente de services que le liait à cette organisation syndicale.

L'Association des employés de Talons Mears Métro Montréal, de son côté, avait décidé de faire une entente de services avec la CSN... question d'avoir des services qui aient de l'allure.

Par ailleurs, l'employeur, Les industries Di Marcantonio Inc (division de Talons Mears Métro Heel), continuait de percevoir les cotisations syndicales, mais décidait de les retenir et de les remettre à un arbitre nommé dans la convention passée avec Michel Craig, un avocat du nom de Côme Poulain, bien connu pour ses «relations patronales».

Finalement, au cours de l'été, un jugement obligeait tout ce beau monde – les industries Di Marcantonio Inc., Michel Craig, Côme Poulain – à remettre les cotisations au syndicat.

C'est ainsi que l'Association des employés de Talons Mears Métro Montréal, a pu percevoir un montant de \$8,000 pour alimenter sa vie syndicale, montant dont elle avait été privée pendant près de six mois, l'employeur ten-

tant délibérément de faire pression sur le syndicat en gardant l'argent syndical, «en collaboration» avec un agent d'affaires que le syndicat avait rejeté.

Ce jugement constitue une première, et c'est à ce titre que nous le soulignons dans Nouvelles CSN.



Les quelques 500 travailleurs et travailleuses de l'hôtel Hilton de Québec ont accepté à 80% une nouvelle convention collective, après deux semaines de grève. Parmi les gains obtenus, notons une amélioration de plus d'une vingtaine de clauses de la convention.

## Valleyfield invite le député Lavigne à un débat public sur le projet de loi 42

Lors de son passage à Valleyfield le 2 novembre, le ministre du travail Raynald Fréchette a été accueilli par une large coalition régionale contre le projet de loi 42, formée de syndicats de toutes les centrales et de groupes populaires. Au cours d'une rencontre à l'hôtel de ville, les manifestantes et manifestants ont particulièrement dénoncé l'incitation au retour prématuré au travail, l'abolition des rentes, la non-confidentialité des dossiers médicaux, l'abolition de l'appel devant la Commission des affaires sociales, de même que la disparition de l'article 38.4 de la loi actuelle obligeant la CSST à tenir compte, dans l'établissement de la compensation, des possibilités réelles de retrouver un emploi après un accident ou une maladie. La coalition régionale a profité de l'occasion pour inviter le député Laurent Lavigne qui est aussi adjoint parlementaire du ministre, à un débat à CFLV ou à la TV communautaire sur les «bienfaits ou méfaits» du projet de loi 42.



# LE PROJET DE SOCIÉTÉ DE LA CSN

de 1966  
à aujourd'hui

CRISE ET AVENIR  
DU SYNDICALISME AU QUÉBEC

CENTRE DE FORMATION POPULAIRE  
VIE OUVRIÈRE

Un livre sur la crise et l'avenir du syndicalisme au Québec, publié conjointement par le Centre de formation populaire et Vie ouvrière. Le coût: \$8.00. Disponible au centre de documentation de la CSN.

Heures d'ouverture: de 13h30 à 17h,  
du lundi au vendredi; téléphoner  
au préalable à  
(514) 598-2151

L'Office des droits des détenu-e-s vient de lancer sa première campagne publique de financement. L'ODD a fait œuvre de pionnier pour la naissance même de la notion de droits des détenu-e-s, et en poursuit le développement depuis 12 ans.

Une telle organisation est indispensable dans une société civilisée, et c'est avec empressement que plusieurs personnalités québécoises, dont la comédienne Hélène Loiselle à titre de présidente, ont joint le comité d'appui de cette campagne de souscription.

L'ODD a besoin de tous et de toutes, puisqu'une véritable crise financière menace l'ODD. Un don est important, aussi modeste soit-il. Pour l'ODD, c'est une question de survie.

## CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 1984

Cl-inclus un chèque de \$..... comme  
contribution au financement de

L'OFFICE DES DROITS DES DÉTENU-E-S

1825, rue de Champlain, Montréal, Québec, H2L 2S9.  
Téléphone : (514) 527-8551.

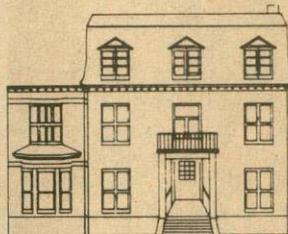
NOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_ PROV. : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ TEL. : \_\_\_\_\_

## LES PETITES...

Le Mouvement action-chômage a maintenant repris ses rencontres d'information sur l'assurance-chômage. Ces rencontres ont lieu tous les lundis, mardis, et jeudis à 13h30, les mardis soit à 19h30 et en anglais, les mercredis à 13h30. À noter: la nouvelle adresse, 6839 rue Drolet.

OYEZ! OYEZ! À vendre, un duplicateur offset 1981, modèle 319, avec clicheur de plaque et processeur. Prix: \$2,000.00. Pour informations, s'adresser à Jean-Guy Desharnais, au Conseil central de Montréal, téléphone (514) 598-2004.

### C'est la maison



### des femmes

Face aux besoins croissants, le Centre des femmes de la rue St-Urbain à Montréal doit, de toute urgence, entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement. Depuis 11 ans, le Centre a aidé plus de 125,000 femmes. Il offre des services de

dépannage, d'orientation, et un soutien aux femmes immigrantes et leur famille. Le Centre des femmes publie également le magazine **Communiqu'elles**, il dispense des services de consultation sur des problèmes légaux, de consommation, et de recherche de travail. Le Centre des femmes a besoin de notre support et de notre implication. Un reçu d'impôt sera émis pour les dons de \$5.00 et plus. On peut adresser ces dons au:

**Centre des femmes**  
3585 rue St-Urbain  
Montréal, Québec  
H2X 2N6  
(514) 842-0350

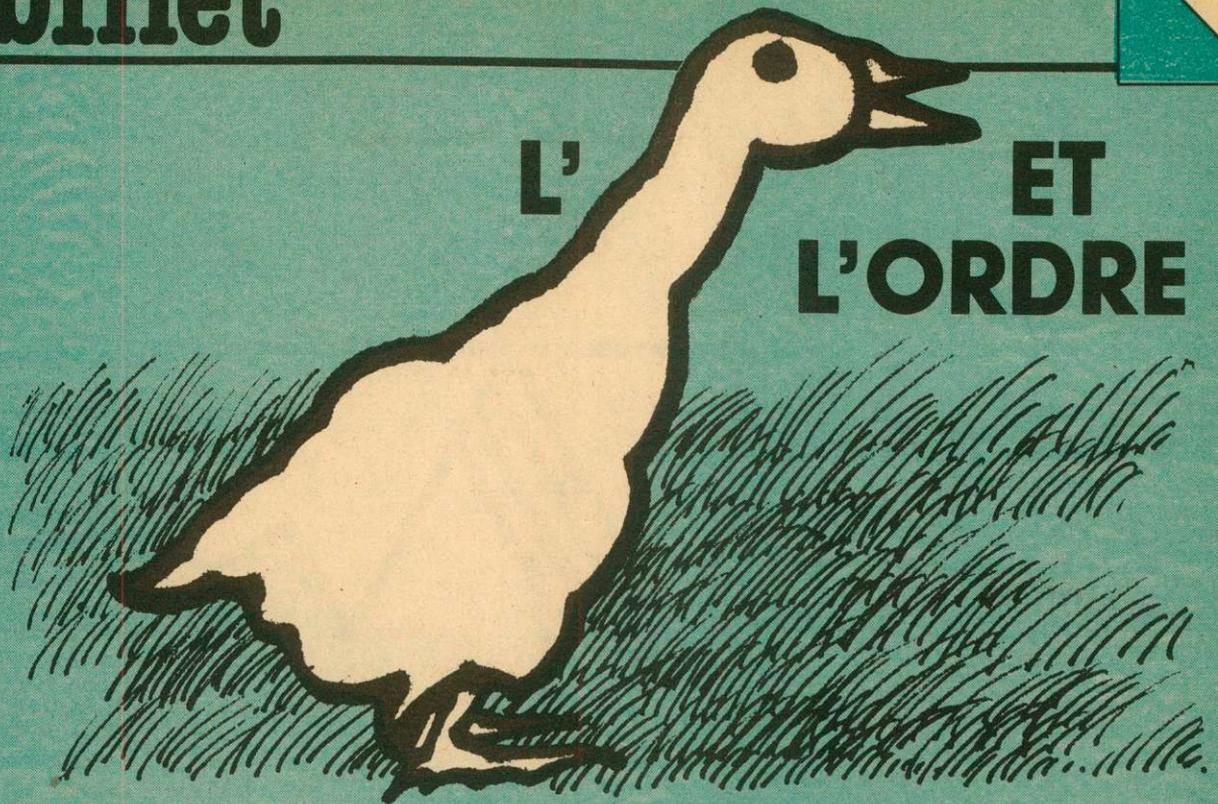
L'UQAM met sur pied un programme de certificat de 1er cycle en droit social et du travail. Les demandes d'admission doivent parvenir au bureau du Registraire (Service de l'Admission) avant le 1<sup>er</sup> décembre 1984. Les formules de demande d'admission sont disponibles au Service de l'Admission, au Pavillon Hubert-Aquin, rez-de-chaussée, R-750, tél. 282-3121.

### Exigences

- Expérience du marché du travail d'une durée de 3 ans ou l'équivalent
- Avoir oeuvré au moins 1 an dans un poste ou une fonction impliquant des activités relatives au respect et à la promotion des droits sociaux
- Maîtrise du français écrit (sinon, et si admissible, orientation vers un cours d'amélioration de la langue écrite).

Les personnes jugées aptes aux conditions d'admission seront convoquées à un test d'admission (au cours de décembre), qui sera suivi d'une sélection finale des candidates et candidats.

**Fournier: un engagement profond.** C'est un des chansonniers dont l'engagement envers la cause des travailleurs et des travailleuses est le plus profond. C'est aussi pour cela que Pierre Fournier est relativement peu connu dans le milieu de la chanson. Cependant, Pierre Fournier est loin de regretter cela et, au contraire, est fier d'appartenir à la classe des travailleurs et des travailleuses. Il a fait maintes soirées de solidarité et des soirées bénéfiques pour les groupes populaires. Il est d'ailleurs plus connu parmi les groupes «pops» que dans les syndicats. Il y a quelques temps il a joué pour les grévistes de Marine Industrie. Pour arriver, comme on dit, il oeuvre 4 jours par semaine au CLSC de Rivière-des-Prairies, où le syndicat est affilié à la CSN. Au printemps dernier il sortait un deuxième disque intitulé «En grattant le vernis». Vous pouvez le rejoindre et «le booker» en téléphonant à 514-524-1073.



Le gouvernement péquiste, qui s'est fait une spécialité d'innover en plusieurs matières, est en train de récidiver en donnant un nouveau contenu à une expression qui sert de lieu de rassemblement de la droite de tous les pays, le **law and order**.

C'est en fondant leur action sur ce principe que les sociétés autoritaires, tant à l'Est qu'à l'Ouest, donnent souvent l'illusion que le droit, la légitimité, sont du côté de ceux qui font les lois. Du côté des gouvernements.

Aux travailleuses et aux travailleurs qui se lèvent pour dénoncer des comportements patronaux injustes, comme à St-Ferdinand, l'État, solennel, intime l'ordre de respecter la loi. «Sinon, vous serez écrasé-es». Car dans ces moments-là, pour l'État, la loi apparaît immuable, quasiment auréolée d'un caractère sacré.

Mais en d'autres circonstances, et pour les fins des volontés politiques, les mêmes lois perdent tout à coup, comme par enchantement, sans qu'on y comprenne trop pourquoi, leur caractère sacré, immuable.

Sur le chantier de Ste-Marguerite, où six travailleurs sont morts, le ministère des Transports du Québec a systématiquement refusé d'accéder aux multiples demandes de la CSST et de présenter un plan de prévention des accidents. La loi, pourtant, l'y obligeait!

Un autre cas de désinvolture et

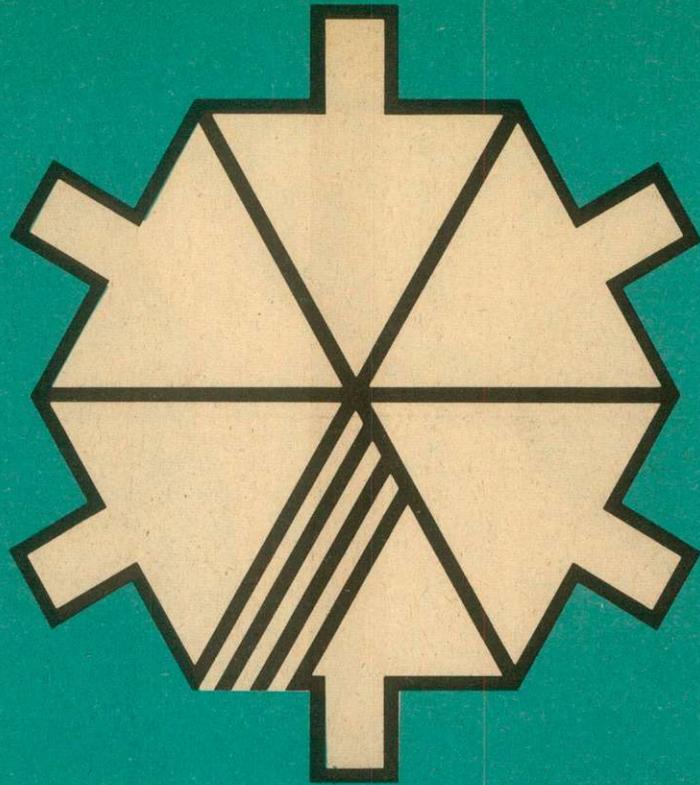
d'arrogance face aux lois. «Si les lois ne sont pas comme on voudrait qu'elles servent, on changera les lois». C'est le régime qu'on menace d'appliquer aux ambulanciers à Montréal.

Le Conseil des services essentiels, à qui le gouvernement avait demandé d'étudier la situation qui prévalait à la suite de moyens de pression administratifs, aurait refusé de tenir des audiences publiques, soutenant, avec raison, n'avoir pas juridiction en vertu des droits et pouvoirs qui lui sont conférés. Dans un premier temps.

Revenant à la charge, le ministre convainquait cette fois le Conseil des services essentiels de tenir quand même des audiences publiques, avec comme mandat implicite de condamner le syndicat. La situation était renversée: plutôt que de conseiller le ministre, le Conseil prenait maintenant ses conseils d'un ministre qui avait haussé le ton. Qui avait parlé fort. Qui avait, en d'autres mots, donné un ordre.

Quand elles entendent de grands bruits, les oies crient. Et les mâles «font leurs jars», comme on dit au Québec. C'est ce qu'a fait le président du Conseil des services essentiels, Me Bernard Bastien, en rendant public son rapport, fruit d'un service commandé.

*Michèle P. Rioux*



COLOQUIO SINDICAL  
INTERNACIONAL  
SOBRE LA INDUSTRIA  
FORESTAL  
Y PRODUCTOS  
DERIVADOS

INTERNATIONAL LABOUR  
CONFERENCE  
ON FORESTRY  
AND FOREST  
BY-PRODUCTS  
INDUSTRIES

# COLLOQUE SYNDICAL INTERNACIONAL SUR LES INDUSTRIES DE LA FORÊT ET DES PRODUITS DÉRIVÉS

Québec, Québec  
Holiday Inn  
Centre-Ville

du 26 au 30 novembre  
1984

Syndicalistes  
participants de:

Afrique du Sud  
Belgique  
Brésil  
Canada  
Chili  
États-Unis  
France  
Italie  
Japon  
Mexique  
Philipines

